# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

*Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 29. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 4 OCTOBRE 1828.


*Conditions:*—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $60, d'après la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guiraudand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bass, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

## Nouvelle-Amerique.

### POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquetbots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les Dimanches de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, capt Rathbone.

Le navire TAIMA, capt Marshall.

Le navire ULINGER, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt. Foster.

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée les 1er. et 15 de chaque mois.

*Foster & Hutton.*

25 oct

A VENDRE—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi-cabanas, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de Barbades.

Une quantité de boîtes de ouvares et citronnelles.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'oranges.

SOLANA & ARIZA.

par,

Encoignure des rues St. Pierre et Bourbon.

18 aout.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St. Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir :

Elixir anti-glaireux du Dr. Guillié

Olives sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canulles en gomme élastique

Ustensiles à l'usage des pharmaciens

Pilules en cartons assortis

Pâte des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de sérail pour parfumer les appartemens

Baume de céphalique inodore

Moxa Japonais &c. &c.

19 avril

Onces Sulfate de quinine par flacons de 2, 4 et 8 onces.

Quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, do. de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux.

2 sept.

Chapeaux Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Taima, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York.

23 avril

SUCRE—69 boucaods beau sucre de Attakapas, à vendre par

*Gordon, Forstall & Co.*

4 juin No 23, rue Toulouse

A LA CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Couvertures françaises de 3 points, 1re. qualité, dites à lits de 4, 6 et 10 points,

Fil à dentelles, toile à draps.

Linge de table, seringues à soi même.

Vin rouge en barriques de diverses qualités,

Vin blanc en tierçons.

Vin de Champagne en paniers et en caisses, de première qualité,

Vin de Bordeaux en caisses de diverses qualités.

Eau-de-vie en bouteilles et en [illegible]

Bouteilles vides et bouchons.

1 août.

*Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton-Rouge, et lieux intermédiaires.*

Le solide bateau à vapeur COMBA, capitaine J. B. Cel[illegible] étant d'une marche supérieure, sera dorénavant exclusivement employé au Bayou Sarah. Les jours de départ [illegible] Mercredis de la Nlle.-Orléans à [illegible] matin et du Bayou Sarah, le Samedi [illegible] du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, *La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débaquements,*

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Bilhant, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches du bayou du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

[illegible] juill. *Joseph T. Bénédict.*

E. DERBIGNY.

*Successeur de J. Gibargche,*

LE soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Amilia de New York un très bel assortiment de CHAPEAUX, qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix.

13 juin E. DERBIGNY.

FABRIQUE de Bompieres [illegible] mera vendredi, [illegible] en la salle de Mr. Miden, Place de Armes No. 23.

10 avril

*A vendre par les soussignés.*—Débarquement du brick Levant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.

25 [illegible] do. blanche preuve du Mexique cont. 18 gallons chacun, et à 6 cercles de fer.

12 caisses huiles d'eau-de-vie assorties.

132 [illegible] huile fine-clarifiée.

1 caisse [illegible] en ½.

1 do. robes-cette pelly, fond [illegible].

3 do. cale à coudre, couleurs nouvelles pour le Mexique.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets do. do.

40 mille cigarettes première qualité.

Le tout gagnant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co.

1er juillet No. 108 Rue Royale.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

*TENU PAR A. MICHOUD.*

L'ANCIEN Dépôt de cet inappréciable Remède, expédié par COTTEN, ainsi qu'en le prouve par l'exhibition des lettres, est maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $5 le volume.

Ant. Michoud tient également un Dépôt d'ARTICLAIREUX du Dr. Guillié de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile bouchons fins, vin de Xe, &c.

ON DETAILLE

12 *linçés de beau Sucre pour* $1, *et* 6 *livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.*

22 aout.

Peaux Sèches.

Peaux Sèches à vendre, par

D. G. BORDUZAT & Co.,

15 août Rue Royale, No. 108.

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches enseignées d'une éducation libérale et soignée sont [illegible] ses établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
L'Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, [illegible] cartes et des globes;
Histoire ancienne et moderne;
La Mytologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse, la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également de maîtres français et américains, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagemens; elle se croit dans autorisée à promettre aux parens, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de toucher pour quelque éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale

1 Avril

ARRIVE' par la Rexelane, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné :

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

Figues de Marseille,

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c.

F. BARROUIN.

FARINE, GRAISSE ET BEURRE—500 barrils farine fraiche superfine, 50 fréquins graisse, bonne qualité, 20 fréquins Beurre frais, en débarquement, et à vendre par JOHN P. PAYSON,

20 Août Rue Conti, N°. 23.

AVIS—Le vingt-quatre Novembre mil huit cent dix-neuf, le soussigné prévint le public, par un avis inséré dans le *Courrier de la Louisiane*, qu'il ne paierait aucune des dettes que Marie Lavergne, son épouse, pourrait contracter après cette époque ; n'ayant eu depuis lors aucune raison pour changer de résolution et voulant de nouveau mettre sur leurs gardes les personnes qui pourraient contracter avec elle, il croit devoir faire connaître au public, qu'il est bien décidé à ne payer aucune des dettes qu'elle pourrait avoir contractées malgré ledit avis, ni aucune de celles qu'elle contractera dans la suite.

27 août—3 FRANÇOIS AUDIGIER.

*PANACE'E DE WILSON.*

MR. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de la Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, scrofuleuses et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres.—Ils offrent également une partie de Cahello de première qualité.

1er. sept. Ch. JOURDAN & Co.

LE Docteur J. BRATS a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a changé son domicile et qu'il demeure maintenant rue St. Anne, au coin de la rue Bourgogne, où il sera toujours à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

29 aout.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et ayant aussi une connaissance des langues Française et Italienne désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations.

AVIS—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Iberville, à 2 ou 3 milles au dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de sa profession, et suivra régulièrement les cours du district dans les paroisses Est et Ouest Baton-Rouge, Pointe-Coupée, St. Jacques, Ascension et autres de l'intérieur de Lafourche.—En se chargeant des affaires qui lui seront confiées, le soussigné stipulera toujours, lorsque les clients en manifesteront le désir, de conduire lui même sans augmentation d'honoraires, ces affaires jusqu'en appel inclusivement, si ce cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses clients pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. P. Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite, (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées; les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet, son associé, sont les meilleurs garans qu'on puisse désirer que ces affaires seront conduites à leur fin d'une manière convenable, indépendamment de ce que le soussigné, toutes les fois que des affaires l'appelleront en ville, joindra ses soins à ceux de ces Messieurs.

Toutes personnes de la Nlle-Orléans, ayant des communications à faire au soussigné, peuvent les lui faire parvenir avec célérité en les donnant à son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour Suprême, demeurant rue St. Pierre, no. 47, vis-à-vis de la prison de l'Etat.

Iberville, ce 8 Aout 1828.

18 aout—3,1ps CUVILLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

*BAINS FUMIGATOIRES.*

Mr. RENOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour cause de facture.

P. E. SORBE',

17 Juin rue Royale No. 118

ANTOINE MICHOUD propriétaire de la partie du Territoire dit Chef-Menteur, limitée par la rivière de ce nom, le Lac Pontchartrain, le Bayou Sauvage et les vacheries de Mrs. Milne et héritiers Dreux, voulant établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans ce vaste paturage, d'avoir à les retirer dans un délai de 60 jours, passé lequel, comme ces animaux sont farieux et fondent sur les bestiaux [illegible], il les fera tuer au fusil, et les laissera morts sur place.

[illegible]

Le [illegible] à bord du navire Le [illegible] venant de la Havane—vis-à-vis le [illegible]

28 aout.

## ETAT DE LA LOUISIANE.

*Vente par le Marshall.*

Le Maire, les Aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans.

*contre*

Un emplacement N°. 5 dans l'Ilet 37 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Ilet 39. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12 dans l'Ilet N°. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Ilet N°. 31 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4, dans l'Ilet N°. 12 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 17. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 9. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10. dans l'Ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'Ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 37. faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans l'Ilet N°. 19. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu des ordres de saisie lancés dans les affaires ci-dessous par l'honorable G. Prévalt juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de Terre ci-dessus énumérés pour satisfaire les jugemens rendus dans les affaires ci-dessus.

Conformément aux dispositions de la 2de. section de l'Acte pour fixer le mode dont lequel les emplacemens et autres terres situées dans la cité de la Nlle.-Orléans et ses limites, dont les propriétaires sont non résidens, pourront être mis et vendus pour taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS DAUNOY,

16 Août—3m. Marshal.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par les soussignés, 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Ficelle.

11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co. libraires.

14 avril. Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen [illegible] sheriff et collecteur de taxes pour la Pointe Coupée, [illegible] que les hypothèques prévenant des obligations qu'il a souscrites, comme [illegible] le 28 de Février 1823, conjointement avec les Morgan et Boisthène Alain, ses cautions—27 de Décembre 1823, conjointement avec les Morgan et Arnaud [illegible] ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 26 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Saipaere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Lebianc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

[L.S.] B. ROUSSEAU.

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur,

F. DERBIGNY,

Secrétaire d'Etat.

14 juillet.

CHAPEAUX DE Cº STOR.

RUE DU CANAL, N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Francis, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

18 aout.

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.

LES soussignés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans, en détail ou en gros :

Anis,
Coriande,
Dolomus aromatique,
Safran oriental,
Jalap en poudre,
Huile de Croton,
Résine de Rhus,
Do. Sabine,
Do. Canelle,
Vermifuge de Chine,
Baie de Genièvre,
Sagou,
Arrow Root,
Eau de fleurs d'oranges,
Vinaigre distillé,
Huile de Ceylan,
[illegible] herbacées,
[illegible] cachetées,
Poix [illegible]
Eau de Guinguina,
Pilules de Lee,
Pinceaux à [illegible],
Savons de Bille,
Coloquinte,
Lichen d'Islande,
Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez eux le Rob Anti-Syphilitique de Laffecteur, le Régénérateur, Anti-Glaireux de Guillié, le Remède du Dr. Le Roy, ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

6 Août. FORESTIER & Co.

OSGE Mandée reçue et à vendre par

FORESTIER & Co.

23 aout

EN débarquement des navires Illinois et Missouri et à vendre par le soussigné.

10 balles Indiennes-françaises
3 " Mousselines "
1 " Sabels " 7-8
8 cs. Coutil gris Fil coton,
2 " Schall pluche,
1 " Velours-coton,
4 " Dentelles coton,
2 " Echarpes et Fichus gazé,
*Depuis en Magasin.*
10 balles Coton écru 38 pouces,
25 doms. Kirchenwaner 1ère. qualité.

P. E. SORBE',

28 aout. rue Royale N°. 1.

BEURRE—En débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquin beurre du mois de Mai, à vendre par

4 juin S. PAXTON & Co

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu sieur F. Bernard, [illegible] ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déclarer, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué, et ledit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

LES personnes qui ont quelques réclamations contre la succession de feu Antoine Martin, décédé en cette ville, sont invitées de se présenter chez le soussigné.

E. ROUMAGE.

28 aout—1m. Ex. testamentaire.

MERRAINS A PIPE—[illegible] merrains à pipe à vendre par

A. BORDUZAT & Co.

14 juillet Rue Royale [illegible].

AU BON MARCHE'.

UN assortiment complet d'entre-deux. Soldés très-jolis.

Bretagnes N°. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 [illegible] à $1-62 c'est un magasin de

SOLANA & ARIZA.

Encoig. rue des rues St. Pierre et Bourbon.

15 sept.